

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de la 11e session
Par Prof. Patrick Guillaumont

Genève 29 juillet 2009

Monsieur le Vice président, honorables délégués,

J'ai l'honneur d'introduire auprès de vous le rapport du Comité des politiques de développement. Le rapport de cette année au Conseil contient des recommandations sur quatre questions importantes de développement.

La première section substantielle du rapport traite de la coopération internationale pour la santé et en particulier de l'importance qu'il y a à s'attaquer aux inégalités. Les conclusions et recommandations du comité sur cette question ont fait l'objet d'un rapport au Segment de haut niveau des délibérations du Conseil au début de ce mois et je suis heureux que certaines de nos préoccupations se reflètent dans la déclaration ministérielle. Permettez-moi donc de ne pas m'étendre sur cette question, mais simplement de mentionner que le Comité publiera une analyse plus élaborée de l'efficacité des partenariats mondiaux en matière de santé dans une nouvelle note de politique du CDP qui sera bientôt disponible.

La seconde question substantielle traitée dans le rapport, et également présentée au Conseil au début du mois, porte sur les implications de l'actuelle crise financière mondiale pour les pays en développement. Le Comité renouvelle l'appel qu'il a lancé dans son rapport de l'année dernière, avant même l'intensification de la crise financière mondiale pour un renforcement du financement compensatoire de façon à faire face aux conséquences des chocs commerciaux et financiers qui affectent les pays en développement.

Des flux compensatoires additionnels sont nécessaires et ils doivent être rendus accessibles sans conditions de politique économique restrictives. Malgré les récents changements qui ont rendu plus flexible le financement du FMI, le Comité recommande que, de façon à assurer la flexibilité nécessaire, le Conseil, dans ses consultations avec les Institutions de Bretton-Woods, continue à porter son attention sur la question de la conditionnalité attachée aux financements compensatoires des chocs et sur la nécessité de garantir l'espace pour action contracyclique efficace.

La troisième section substantielle du rapport résume les discussions du Comité sur le changement climatique et le développement. Les recommandations portent en particulier sur les besoins financiers des pays en développement pour qu'ils puissent réaliser les investissements nécessaires en vue de la mitigation et de l'adaptation. À notre point de vue la présente architecture financière pour traiter du changement climatique devient de plus en plus complexe. La prolifération d'un nombre croissant de fonds consacrés au climat, qui sont dans une large mesure non coordonnés, ne semble pas une façon très productive d'aller de l'avant. Bien qu'il y ait de plus en plus de fonds, l'écart entre les ressources disponibles et ce qui est nécessaire reste excessivement large. De plus il n'est pas clair que les ressources sont adéquatement et efficacement dirigées vers les pays où les besoins sont les plus importants. À cet égard le Comité recommande que de façon urgente le Conseil évalue l'architecture financière destinée à traiter les changements climatiques lors du Forum de coopération pour

le développement de l'année prochaine, oeuvrant en cela pour une plus grande cohérence de la politique et une plus grande attention donnée au développement durable.

La quatrième section substantielle du rapport résume les résultats de la revue triennale de la liste des pays les moins avancés (PMA) effectuée par le Comité. Comme dans le passé, le Comité a pris en considération les actuels pays les moins avancés ainsi que les autres pays identifiés par la Banque mondiale comme pays à faible revenu.

Pour formuler ses recommandations au Conseil, le Comité a appliqué les trois critères d'identification des PMA: le revenu national brut par habitant et deux indicateurs de handicaps structurels pour la croissance et le développement.

Lors de la revue triennale de cette année, un pays a d'abord été considéré pour l'inclusion sur la liste si la moyenne sur trois ans de son revenu par habitant est inférieure à \$905, seuil de revenu faible. Le seuil de retrait de la liste correspondant à ce critère de revenu est établi 20 pour cent plus haut, à \$1086.

Les deux autres critères, critères de handicap, se réfèrent au niveau de développement humain, mesuré par l'indice de capital humain (HAI) et à la vulnérabilité aux chocs économiques exogènes, mesurée par l'indice de vulnérabilité économique (EVI).

En ce qui concerne l'inclusion, les deux pays qui se sont trouvés éligibles pour être ajoutés à la liste ont fait part de leur volonté de ne pas être retenus.

En ce qui concerne le retrait, or la graduation, de la liste, le comité a examiné la situation de quatre pays qui avaient été trouvés éligibles une première fois en 2006 : la Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu.

La revue 2009 a confirmé que la Guinée équatoriale satisfait les conditions pour être retirée de la liste, ayant un niveau de revenu par tête de près de \$9000, ce qui est huit fois plus haut que le seuil de graduation. Le Comité a pris en compte les réserves exprimées par le gouvernement de la Guinée équatoriale au sujet des données démographiques utilisées pour le calcul du revenu par tête et a conclu que même avec des données de population révisées, le revenu par tête resterait bien au-dessus de deux fois le seuil de graduation. Le Comité recommande donc que la Guinée équatoriale soit admise au retrait de la liste des pays les moins avancés.

Kiribati n'a plus été trouvé éligible à la graduation dans la mesure où il ne satisfait plus au critère de revenu.

En ce qui concerne Tuvalu, formellement éligible, le Comité a noté que l'aide publique au développement (APD) en pourcentage du revenu national y est exceptionnellement élevée et que les principales autres sources de revenu d'origine externe sont instables, cependant que les revenus primaires créés à l'intérieur par les secteurs économiques productifs sont négligeables. Eu égard à l'extrême petitesse et au manque d'activités productives du pays, le Comité s'est interrogé sur la durabilité du niveau présent de revenu.

En ce qui concerne Vanuatu, lui-même aussi formellement éligible, le Comité a également noté des doutes sur la durabilité des améliorations enregistrées, ainsi que sur le niveau de l'indice de capital humain.

Finalement en raison de ces doutes, les deux derniers pays, Tuvalu et Vanuatu, n'ont pas été recommandés pour la graduation lors de la présente revue. Toutefois comme les deux pays, sont apparus remplir les critères de retrait, ils peuvent donc être considérés pour une graduation éventuelle lors de la revue triennale de 2012.

Comme cela avait été demandé par le Conseil, le Comité a examiné les progrès en matière de développement des pays en voie de graduation, Maldives et Samoa. Il a noté la poursuite positive des progrès en matière de développement dans les deux pays et souligné fortement l'urgence de mettre en oeuvre une stratégie de transition douce avec le soutien des partenaires de développement.

A cet égard le Comité est d'avis que conformément à la résolution de l'Assemblée générale 59/209, le Conseil rappelle combien il est important que les partenaires du développement mettent en oeuvre des mesures concrètes pour soutenir les stratégies de transition des pays de façon à faciliter leur graduation. De particulière importance sont à la fois le maintien de l'accès des pays gradués aux ressources du Cadre intégré et renforcé pour l'assistance technique liée au commerce au profit des pays les moins avancés et celui du Fonds d'adaptation de la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique.

Le Comité a aussi le noté que le Cap-Vert qui a été gradué de la catégorie en décembre 2007 a réalisé des progrès satisfaisants. Toutefois le pays reste économiquement vulnérable et des efforts soutenus sont nécessaires pour parvenir avec succès à la transformation structurelle et au changement de niveau de l'économie.

Le comité remarque aussi que la plupart des pays qui sont susceptibles d'être gradués sont des petits Etats insulaires en développement. Ces pays et leurs partenaires de développement doivent être félicité pour avoir su échapper avec succès aux pièges de pauvreté qui affectent les pays les moins avancés. En même temps, les petites économies insulaires doivent relever des défis particuliers. À cet égard la revue à venir de la Stratégie de Maurice offre une excellente occasion à la communauté internationale de renforcer sa coopération et de dessiner de nouvelles mesures de soutien à ces économies.

Enfin, Monsieur le Vice président, permettez-moi de m'écarter un instant de notre rapport. Comme vous savez le présent mandat du Comité expire à la fin de cette année. Je voudrais exprimer au nom de tous les membres du Comité, nos remerciements pour avoir été invités à contribuer au très important travail mené par le Conseil et pour l'occasion de développer les vues que nous vous avons partagées avec vous au cours des trois années passées.

Mes collègues ont tous fait de leur mieux, pleinement et généreusement. Nous avons été extrêmement bien aidés par le Secrétariat. En ce qui me concerne ceci est la dernière fois que je m'adresse au Conseil en tant que membre du Comité après y avoir siégé de très nombreuses années, avec un intérêt particulier pour la catégorie essentielle des PMA, sujet sur lequel j'ai eu l'occasion de m'adresser à vous plusieurs fois. Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire dans cette recherche, qui nous est commune, d'une amélioration équitable et durable des niveaux de vie, en particulier pour les PMA.

Je vous suis reconnaissant du privilège d'avoir pu travailler étroitement avec vous. Merci.